



Date de dépôt : 17 mars 2025

Rapport

de la commission de la santé chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion de Sandro Pistis, François Baertschi, Jean-Marie Voumard, Daniel Sormanni, Thierry Cerutti, Christian Flury, Francisco Valentin : Protégeons nos enfants contre la promotion excessive des sucreries !

Rapport de Pierre Conne (page 2)

Rapport de Pierre Conne

La motion 2888-B a été traitée par la commission de la santé lors de ses séances du 6 décembre 2024 ainsi que des 10 et 17 janvier 2025.

La présidence a été assurée par M. Jean-Marc Guinchard.

Les personnes suivantes ont été auditionnées par la commission :

- M. Pierre Maudet, conseiller d’Etat (DSM) ; et
 - M. Panteleimon Giannakopoulos, directeur de l’OCS (DSM).
- M^{me} Angela Carvalho, secrétaire scientifique (SGGC), a suivi les travaux.

Les procès-verbaux ont été tenus par M^{me} Alicia Nguyen.

Nous remercions ces personnes de leur contribution aux bons déroulements des travaux de la commission.

Chronologie

M 2888

Déposée le 25 novembre 2022

Renvoyée à la commission de la santé le 15 décembre 2022

M 2888-A

Adoptée et renvoyée au Conseil d’Etat le 12 octobre 2023

M 2888-B

Rapport du Conseil d’Etat déposé le 22 mai 2024

Renvoi à la commission de la santé le 31 mai 2024

Les arguments présentés en plénière pour justifier ce renvoi sont les suivants :

- Le rapport du Conseil d’Etat (IN 193-A) est très intéressant et constitue une pièce importante pour l’élaboration d’un contreprojet à l’initiative sur les soins dentaires (IN 193-B) (Initiative populaire cantonale 193 « Pour des soins dentaires accessibles à toute la population »).
- Le but est de pouvoir l’étudier et en tirer profit lors des travaux qui seront menés sur l’initiative durant les douze prochains mois.

Synthèse des débats de commission

La commission n’a pas repris de débat sur la M 2888-B et a voté sa prise d’acte sans autre prise de position.

Mise aux voix de la prise d'acte de la M 2888-B :

Oui :	unanimité
Non :	–
Abstentions :	–

La prise d'acte de la M 2888-B est acceptée à l'unanimité.

Catégorie de débat préavisée : IV